



## Saint-Pierre-et-Miquelon

18 juin 2009

### Grands Témoins :

- Jean-Pierre BERÇOT, Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon
- Christian BUCHET, Président du Groupe de concertation nationale 3
- Karine CLAIREAUX, Maire de Saint-Pierre, participant au Groupe de concertation nationale 4

### Rapporteurs :

- Jean-Michel ROGOWSKI, Directeur de l'équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon.
- Charles-André MASSA, Chef du service des affaires maritimes de Saint-Pierre et Miquelon
- Jean-Pierre CLAIREAUX, Chargé de mission développement durable à la direction de l'équipement de Saint-Pierre-et-Miquelon

Nombre estimé de participants : 25

## I. Introduction

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, plus que tout autre territoire, est historiquement et culturellement tourné vers la mer. C'est pourquoi les acteurs de l'archipel sont incités à intervenir de façon prépondérante en matière de politique maritime.

En introduction à la projection d'un film sur le Grenelle de la Mer, Christian BUCHET en précise l'objectif et les différentes étapes. Il ajoute que l'outre-mer a été représenté à hauteur de 25 % parmi les participants aux groupes de concertation nationale. Aucune politique maritime ne saurait être élaborée sans que les TOM ne jouent le premier rôle.

## II. Restitution des ateliers

### 1. Recherche scientifique et connaissance des milieux

#### Constats de l'atelier

- Ifremer n'est plus présent sur l'archipel.
- La recherche locale se cantonne au rôle d'interlocuteur des structures canadiennes de recherche.
- Différents projets de développement aquacoles, tels que l'exploitation des algues ou le développement des moules, bénéficient de financements publics mais sont insuffisamment soutenus du point de vue de l'ingénierie.

#### Propositions de l'atelier

- Réimplantation permanente d'un centre de recherches Ifremer (unanimité des participants et des cinq collèges).
- Mise en place d'une coopération scientifique entre la France et le Canada, notamment sur le changement climatique et ses conséquences (dont l'élévation du niveau de la mer) et sur les nouveaux

modes d'aquaculture *off-shore*. Permettre ainsi à Saint-Pierre-et-Miquelon de jouer le rôle d'intermédiaire entre les structures métropolitaines et européennes, d'une part, canadiennes, d'autre part.

- Accompagnement en ingénierie des projets de R&D.

## **2. Gouvernance**

---

### **Constats de l'atelier**

- Le bassin atlantique nord présente la particularité d'un territoire français restreint face à deux pays majeurs, le Canada et les Etats-Unis.
- La démarche auprès de l'ONU visant à étendre le plateau continental est amorcée.
- Les procédures administratives canadiennes, aujourd'hui incontournables, freinent les échanges, y compris entre le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon et la métropole.
- Le tissu local manque de moyens d'expertises et d'appuis face aux structures canadiennes bien organisées, notamment dans le domaine de la pêche.
- Saint-Pierre-et-Miquelon bénéficie moins facilement que la métropole des aides européennes.

### **Propositions de l'atelier**

- Renforcement du soutien national et structuration de Saint-Pierre-et-Miquelon face au Canada et aux Etats-Unis, dans le cadre de la création du bassin Amérique du nord.
- Lors des négociations internationales (sur le plateau continental, à l'ICCAT, à l'OPANO), une représentation nationale suffisamment forte, afin que la France soutienne Saint-Pierre-et-Miquelon face au Canada, et que soient mis en avant les modes de cogestion innovants qui pourront être proposés pour les zones française et canadienne autour de l'archipel.
- Négociations au plus haut niveau des autorités françaises et canadiennes, de manière à simplifier les procédures administratives.
- Attribution plus systématique des aides européennes, de sorte que Saint-Pierre-et-Miquelon, bien que TOM et collectivité territoriale, comme par exemple les aides au renouvellement des flottilles de pêche.

## **3. Sensibilisation, éducation et formation**

---

### **Constats de l'atelier**

- Le système pédagogique saint-pierrais présente la particularité d'intégrer en primaire des classes de voile, ainsi que des cours sur le milieu marin, sur l'écologie et sur le patrimoine.
- Le patrimoine bâti, exceptionnel, mérite une réhabilitation.

### **Propositions de l'atelier**

- Exportation du modèle pédagogique saint-pierrais.
- Dans la prolongation de la Maison de la Nature et de l'Environnement, création d'un musée maritime.
- Préservation et transmission de connaissances sur le patrimoine maritime de l'archipel.
- Accueil d'étudiants doctorants.

## **4. Aménagement du territoire**

---

### **Constats de l'atelier**

- Les ports locaux sont encore considérés « d'intérêt national » car ils n'ont pas été décentralisés.
- Les infrastructures portuaires posent de nombreux problèmes écologiques, ainsi que des risques spécifiques (hydrocarbures, ordures ménagères, qualité de l'eau...).

### **Propositions de l'atelier**

Aménagement des ports de manière à ce qu'ils jouent un véritable rôle économique dans les domaines de la pêche, du tourisme et de la plaisance.

- Maintien de la configuration actuelle des ports, simultanément à une organisation propice à la diversification économique.

- Face aux risques actuellement présentés par les infrastructures et dispositifs, respect de la réglementation environnementale, moyennant un soutien approprié.

C'est à travers la motivation des acteurs locaux, ici démontrée, que le Grenelle de la Mer se concrétisera. Les documents relatant la teneur de l'atelier et du débat qui en découle seront communiqués à tous les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon. De plus, les spécificités ultramarines locales parviendront aux initiateurs du Grenelle de la Mer et aux hautes autorités françaises.

### **III. Réactions et avis aux propositions de l'atelier**

#### **1. Recherche scientifique et connaissance des milieux**

##### **Synthèse de l'atelier**

A l'unanimité, les participants ont proposé la réimplantation permanente d'un centre de recherches Ifremer. Par ailleurs, des efforts devraient être fournis de manière à donner plus de poids à la recherche locale et à mieux accompagner les projets de développement économique.

##### **Débat**

La perspective d'une réinstallation d'Ifremer suscite une controverse sur l'objectif visé et sur les résultats envisageables, eu égard aux recherches auparavant menées qui n'ont concerné que la pêche des espèces économiquement rentables et qui ont abouti au « pillage de la mer », contrairement à une perspective durable.

En pratique, ce pôle de connaissances et de compétences, en association possible avec d'autres structures telles que le CNRS, n'orienterait pas la totalité de ses recherches sur la morue, mais sur de nombreuses espèces et sur les applications de l'aquaculture. De plus, il pallierait le manque de laboratoire sur place, fournirait les outils nécessaires à l'appréhension du milieu local et contribuerait à une autonomie vis-à-vis de la métropole et du Canada, notamment en termes de sécurité alimentaire.

Un recensement exhaustif permettrait de discerner les espèces à exploiter et à protéger. Du reste, la zone de Saint-Pierre-et-Miquelon est tout à fait légitime pour accueillir un observatoire sur les mammifères marins.

La recherche implantée localement pourrait porter, par exemple, sur les énergies renouvelables issues de la mer. Les orientations seraient ainsi diversifiées. Il serait opportun d'inviter des étudiants de troisième cycle, ainsi que de travailler en réseau et de conjuguer les forces vives de tous les territoires marins en métropole et en outre-mer.

#### **2. Gouvernance**

##### **Synthèse de l'atelier**

La structure et les moyens propres à Saint-Pierre-et-Miquelon doivent être fortement appuyés au niveau national afin de renforcer son poids relatif par rapport au voisin canadien. Par ailleurs, que les aides européennes parviennent plus systématiquement à la collectivité territoriale.

##### **Débat**

Un consensus est établi sur la non application de la législation existante et sur le manque de moyens locaux visant à limiter les prélèvements des ressources halieutiques telles que le homard, notamment par les plaisanciers. Précisément, ce double constat figure dans les rapports rédigés à la suite des travaux de concertation nationale.

L'intérêt d'une réponse de type coercitif et répressif, à travers la création d'une « police maritime », ainsi que la multiplication des textes législatifs et le poids de l'administration, sont confrontés à une démarche préventive de terrain et à la découverte environnementale.

Il conviendrait que tous les élus prennent conscience des enjeux environnementaux et que chaque collectivité ou assemblée soit dotée d'une commission spécialisée en écologie maritime.

### **3. Sensibilisation, éducation et formation**

---

#### **Synthèse de l'atelier**

L'éducation à l'environnement maritime et l'apprentissage de la voile, intégrés dans le système scolaire élémentaire de Saint-Pierre-et-Miquelon, mériteraient d'être exportés. Par ailleurs, les patrimoines naturel et bâti pourraient donner lieu à la création d'espaces dédiés à la préservation et à la connaissance du milieu marin, en l'occurrence une « Maison de la Mer » qui conjuguerait la dimension patrimoniale et l'avenir.

#### **Débat**

Les classes environnementales sont actuellement spécifiques à l'école élémentaire, mais elles gagneraient à être prolongées au collège et au lycée. C'est ainsi que des comportements responsables pourraient être acquis durablement. Il n'est du reste pas exclu que les programmes nationaux de SVT destinés aux élèves de 5<sup>e</sup> et de 2<sup>e</sup> intègrent la thématique de la mer et du littoral. Toutefois, l'éducation des enfants incombe aux parents.

Les actions dispensées au public scolaire devraient donc être étendues aux autres publics et aux élus, en particulier à ceux qui ne sont pas encore personnellement préoccupés par l'écologie. La télévision, entre autres médias, apparaît comme un excellent vecteur de ce point de vue, sous réserve que les journalistes soient sensibilisés à l'environnement maritime.

Du reste, la valorisation du patrimoine naturel concourt au développement touristique et, par conséquent, à sa protection. La recherche et les actions de communication ne devraient donc pas concerner uniquement les espèces consommables. De même, les cursus économiques mériteraient d'être complétés par des cours consacrés au développement durable du milieu maritime.

Outre les patrimoines naturel et bâti, certains bateaux, dont les doris, témoignent de l'histoire et du savoir-faire. C'est à ce titre qu'ils méritent d'être restaurés et exposés.

### **4. Aménagement du territoire**

---

#### **Synthèse de l'atelier**

Les ports de Saint-Pierre-et-Miquelon doivent répondre aux exigences et à la diversification économiques tout en respectant la réglementation environnementale.

#### **Débat**

Force est de constater le manque d'infrastructure susceptible d'accueillir les bateaux des touristes plaisanciers, en particulier en hivernage.

En outre, quelques paquebots augurent d'un possible développement économique qu'il serait judicieux d'encourager.

S'agissant du potentiel portuaire, il conviendrait d'initier une réflexion à la fois ambitieuse et raisonnable, c'est-à-dire en réunissant tous les acteurs concernés et en s'adaptant aux contraintes inhérentes au budget alloué par les finances publiques. En effet, les subventions ne sont octroyées que sur la base d'un dossier qui garantit la faisabilité, la rentabilité et la pérennité d'un projet.